Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro GMNF, veuillez visiter :
bacprogmnf.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE

SESSION 2026

ÉPREUVE PONCTUELLE TERMINALE EPT 2 : FORMULER UN POINT DE VUE ARGUMENTÉ ET NUANCÉ, CAPACITÉ C2.3, LETTRES

Coefficient : 1,5 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Comprendre la situation et les points de vue (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Interpréter et apprécier le texte (4 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Formuler un point de vue argumenté et nuancé (10 points)	Dossier Questionnement

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ÉPREUVE ÉCRITE DE LETTRES, CAPACITÉ C2.3, BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE

Précision sur l'intitulé : dans le cadrage du Bac Pro GMNF rénové, l'éducation socioculturelle est un enseignement du tronc commun et ne constitue pas une épreuve écrite terminale autonome. Le sujet ci-dessous porte sur l'EPT 2, capacité C2.3, évaluée en lettres.

Le texte proposé est le support des questions de compréhension, d'interprétation et d'appréciation, puis de la production écrite argumentée. Lisez l'ensemble du texte avant de répondre. Appuyez vos réponses sur des éléments précis du texte. La production écrite doit être organisée, nuancée et rédigée dans une langue correcte.

Texte : « La ligne des roseaux »

Au début de septembre, la commune de Valbrune réunit ses habitants dans l'ancienne salle des fêtes. Sur la table, une grande carte montre l'étang des Aulnes, ses roselières et le chemin qui longe la rive. La mairie propose de rendre ce chemin accessible aux vélos et aux promeneurs sur toute sa longueur. Le projet promet une boucle de découverte, un petit parking et des panneaux illustrés. Dans la salle, certains voient déjà les visiteurs du printemps et les commerces plus animés.

Je connais ce chemin depuis l'enfance. Mon grand-père m'y apprenait à reconnaître les traces dans la vase. Il disait que l'étang n'était jamais silencieux : il fallait seulement apprendre à écouter. Pourtant, ce soir-là, je ne suis pas venu défendre un souvenir contre le changement. À l'écran, l'écologue montre que les roselières accueillent des oiseaux qui nichent au sol et que les passages répétés peuvent les déranger, surtout au début de l'été. Elle propose de maintenir une zone sans accès et de détourner une partie du parcours vers la digue déjà aménagée.

Un commerçant prend la parole. Il comprend la nécessité de protéger le site, dit-il, mais rappelle que les visiteurs ne s'arrêtent pas dans un village qu'ils ne peuvent pas découvrir. Une habitante demande si les panneaux ne finiront pas par remplacer l'observation elle-même. La discussion s'échauffe, puis se calme quand un jeune du conseil municipal suggère une ouverture limitée, évaluée après deux saisons, avec un comptage des visiteurs et un suivi des zones de nidification.

En sortant, je longe la rive. La nuit a effacé les couleurs de la carte, mais pas ses lignes. Je comprends alors qu'un lieu commun n'est pas un lieu où tout le monde pense pareil. C'est peut-être un lieu où l'on accepte de tracer ensemble un chemin, tout en laissant à certains endroits la place de ne pas passer.

Texte original rédigé pour le sujet.

PARTIE 1 : Comprendre la situation et les points de vue (6 points)

Compréhension et prélèvement d'informations

Répondez de manière précise en vous appuyant sur le texte.

1.1 (2 points) Présentez le projet soumis aux habitants et relevez deux bénéfices attendus par ses promoteurs.

1.2 (2 points) Expliquez les réserves exprimées par l'écologue et par l'habitante. Appuyez chaque explication sur un élément précis du texte.

1.3 (2 points) Montrez que le narrateur ne se contente pas d'opposer le souvenir d'enfance au changement proposé. Justifiez votre réponse par deux éléments du texte.

PARTIE 2 : Interpréter et apprécier le texte (4 points)

Interprétation de l'écriture et de la réflexion proposée

Construisez des réponses rédigées et justifiées par le texte.

2.1 (2 points) Dans la dernière phrase, le narrateur évoque « la place de ne pas passer ». Interprétez cette expression dans le contexte du texte et expliquez son effet sur le lecteur.

2.2 (2 points) La réunion aboutit à une proposition d'ouverture limitée, évaluée après deux saisons. Montrez en quoi cette proposition cherche à prendre en compte plusieurs intérêts sans supprimer le désaccord.

PARTIE 3 : Formuler un point de vue argumenté et nuancé (10 points)

Production écrite argumentée

Rédigez un texte organisé d'environ 250 à 350 mots. Vous pouvez mobiliser des exemples issus de vos lectures, de vos expériences ou de situations observées. Veillez à distinguer les faits, les opinions et les propositions.

3.1 (10 points) À la suite de la réunion, le journal de Valbrune vous demande de prendre position sur la question suivante : « Pour faire découvrir un milieu naturel, faut-il nécessairement en faciliter l'accès au public ? » Formulez une réponse argumentée et nuancée. Vous présenterez clairement votre point de vue, développerez au moins deux arguments, prendrez en compte un point de vue différent du vôtre et conclurez par une proposition ou une réflexion personnelle.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.